



TROPHEE SENIORS & CLASSIC MID-AMATEURS GOLF DE LA GRANGE AUX ORMES

Samedi 8 et Dimanche 9 juillet 2017

REGLEMENT SPORTIF DE L'EPREUVE

- **FORMULE DE JEU**

Trophée SENIORS et Classic Mid-Amateurs: StrokePlay simple, 36 trous, 18 trous/jour, classement sur l'addition des 2 tours (entraînement interdit sur le terrain entre deux tours).

- **PROGRAMME PREVISIONNEL**

🚩 **Vendredi 7 juillet 2017** : Journée de reconnaissance officielle, sur réservation auprès de l'accueil du golf de la Grange aux Ormes.

🚩 **Samedi 8 juillet 2017** : 1^{er} tour du Trophée SENIORS de la Grange aux Ormes. Départs effectués dans l'ordre croissant des index.

🚩 **Dimanche 9 juillet** : 2^{ème} tour du Trophée SENIORS de la Grange aux Ormes. Départs effectués dans l'ordre inverse des résultats du 1^{er} tour.
Remise des prix suivie du cocktail.

- **CONDITIONS D'ACCES**

- Epreuve ouverte aux amateurs licenciés à une Fédération reconnue. Les joueurs (ses) de la catégorie séniors doivent avoir **50 ans ou plus la veille du 1^{er} tour** de l'épreuve, et ceux de la catégorie Mid-Amateurs **30 ans ou plus la veille du 1^{er} tour** de l'épreuve.
- Tous les joueurs (ses) devront avoir enregistrés leur certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition auprès de la FFGolf. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.
- Tous les joueurs (ses) devront s'être acquitté(e)s du Droit de jeu fédéral.
- L'index pris en compte est celui de la date de clôture des inscriptions. Pour les MESSIEURS, l'index devra être inférieur ou égal à 24.4. Pour les DAMES l'index devra être inférieur ou égal à 28.4.
- L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée de la photocopie de la licence et du règlement par chèque des droits d'inscription à l'ordre du Golf de la Grange aux Ormes.
- Les joueurs HandiGolf titulaires du Médical-Pass délivré par l'EDGA avec la mention « BUGGY : YES » seront autorisés à jouer en voiturette. (Exception au paragraphe I/8 du règlement général des épreuves fédérales amateurs)
- Champ de joueurs :. 120 joueurs maximum dont 27 joueuses. Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors ainsi que l'ordre du mérite National Mid-Amateurs, puis de l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames.

- **SERIES DU TROPHEE SENIORS**

Dames :

Repères 

Messieurs :

Repères 

- **REGLES LOCALES**

Les règles locales seront remises aux joueurs avec leur carte de score et la position des drapeaux.

- **DROITS D'ENGAGEMENT**

- Joueurs extérieurs : 80 €

- Membres du Golf de la Grange aux Ormes : 40 €

Les droits d'engagements comprennent les deux tours de la compétition et la journée de reconnaissance du Vendredi 7 juillet 2017 (réservations obligatoires à l'accueil du golf).

Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs reste redevable des droits d'engagements.

- **TIRAGE DES DEPARTS**

➤ 1^{er} jour dans l'ordre croissant des index

➤ 2^{ème} jour dans l'ordre inverse des résultats de la veille.

Les heures de départs du 1^{er} tour seront disponibles par téléphone au 03 87 63 10 62 ou et sur notre site internet www.grange-aux-ormes.com à partir du vendredi 7 juillet 12h30

- **DEPARTAGE**

Le total des scores des deux tours donnera le classement des joueurs. En cas d'égalité pour la 1^{ère} place du classement brut de chaque série, le départage se fera en play-off (mort subite) sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve. Pour les autres places, le départage se fera selon les règles du plan informatique fédéral.

- **DOTATION**

Seront récompensés 2 prix brut et 1 prix net dans chaque série

- **REMISE DES PRIX**

Elle aura lieu le dimanche 9 juillet à l'issue de la compétition.

- **COMITE DE L'EPREUVE**

Hubert GANGLOFF, Président de l'Association Sportive du Golf de la Grange aux Ormes.

Yohann TATARD, Responsable Golf.

Arbitre désigné par la Ligue.